Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 8 (1978)

Heft: 9

Rubrik: Oikoumene : les malades que nous sommes...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les malades que nous sommes...

D'un unijambiste, d'un cancéreux ou d'un cardiaque, on n'aurait jamais l'idée de dire, en les voyant; «Tiens! je vais leur ressembler!» A moins d'être fou, bien entendu!
Mais les maladies ne sont pas toutes d'ordre physique. Il en est d'autres qui affectent notre mental et qui n'en sont pas moins graves pour autant.
Le mensonge, par exemple, qui est fruit de la peur, ça aussi, c'est une maladie! L'orgueil qui nous pousse à croire que tout ce qu'on est on ne le doit qu'à soi-même; l'égoïsme qui nous fait imaginer que le monde tourne autour de nous et à notre seul profit, tout cela, ce sont des maladies.
Seulement, avec ce genre de maladies-là, on raisonne tout différemment. Pour peu qu'on les découvre chez les autres, le plus souvent, on dit: «Tiens, et si je les attrapais!
Ils disent des mensonges, eh bien, je vais en dire, moi aussi ! Il sont égoïstes? Je vais l'être comme eux. Ils violent les règles de la justice, pourquoi ne le ferais-je à mon tour ? Ils trompent leur mari, ou leur femme? J'aurais bien tort de m'en priver.
Ridicule ce genre de raisonnement? Assurément! N'empêche qu'il est le nôtre toutes les fois que nous faisons le mal parce que les autres le font aussi. Toutes les fois que nous blessons les autres parce que les autres nous ont blessés.
Vouloir se justifier du mal que l'on fait pour cette seule raison que les autres en font aussi, c'est vouloir se laver avec de l'eau sale.
Jésus, lui, parlait de conversion. Se convertir, cela signifie: se retourner. Qu'on croie en lui, ou bien qu'on n'y croie pas, ce retournement de notre esprit, chacun de nous doit l'entreprendre.
Ne serait-ce que pour éviter que le monde, à force de voir se multiplier les malades de toutes espèces, ne deviennne, à la fin, qu'un immense hôpital.

Abbé Georges Juvet

A Lourdes avec la Croix-Rouge suisse, section fribourgeoise

La section fribourgeoise de la Croix-rouge suisse a pris récemment une très heureuse initiative. Sous la responsabilité de Sœur Marie-Françoise Bise, assistante sociale, un groupe de pèlerins est parti pour Lourdes! Nous pouvons vraiment parler d'une «première!» En effet, si ces aînés n'avaient pas été entourés de la sollicitude de la Croix-Rouge, jamais ils n'auraient pu se joindre au pèlerinage diocésain présidé par Mgr G. Bullet.
Le groupe a voyagé en avion de Genève à Tarbes; voyage aisé et amical. Puis les pèlerins ont gagné en autocar leur hôtel, situé à proximité de la Grotte. La participation aux exercices spirituels a été facilitée par la situation même de l'hôtel.
Le pèlerinage s'est effectué à un rythme adapté aux forces physiques de chacun, si bien que tout le monde a participé aux cérémonies majeures. Les deux sommets de cet itinéraire spirituel furent sans doute la messe concélébrée à la Basilique S. Pie X, pendant laquelle les évêques et les prêtres donnèrent le sacrement des malades, et la messe célébrée à la Grotte miraculeuse. Des heures de liberté permirent aux pèlerins de participer à des moments de prière silencieuse à la Crypte du Saint Sacrement, de visiter le musée de Sainte Bernadette, le Gemmail, l'exposition Pax Christi, le Château-Fort. Les uns et les autres nous nous sommes sentis portés par les vagues de la prière; nous avons mieux compris le mystère de l'Eglise.
Nous sommes rentrés très reconnaissants envers la Croix-Rouge et plus spécialement à l'égard de Sœur Marie-Françoise Bise, le cœur rempli d'alléluias. Notre désir est que l'année prochaine de nombreux pèlerins puissent rejoindre le groupe de la Croix-Rouge, entraînés et enthousiasmés par le charisme de ceux de l'été 1978!

Une participante: H. Ch.

Ronces et orties

Mon jardin jouxte celui d'un agriculteur qui possède un grand terrain et laisse quasiment en friche la partie qui touche à ma propriété. Les ronces et les orties, atteignant plusieurs mètres de haut, envahissent mon jardin malgré tous les efforts que je fais pour empêcher ce débordement. Existe-t-il une loi à laquelle je puisse me référer pour obliger ce voisin à détruire ces ronces et ces orties?

Dans l'hypothèse où vos propriétés sont situées dans le canton de Vaud, la situation que vous décrivez entre dans le cadre de l'article 107 du code rural. Cette disposition déclare que les municipalités sont chargées de veiller et de pourvoir, le cas échéant, à la destruction des animaux et des végétaux nuisibles à l'agriculture.
Vous devez donc vous adresser à la Municipalité de votre commune qui mettra en demeure votre voisin de mettre de l'ordre sur son terrain.

Neuves et impeccables

Je m'apprête à quitter mon appartement. J'ai fait poser récemment des papiers peints qui sont dans un excellent état. Le propriétaire exige que je restitue cet appartement dans l'état où il était quand j'y suis entré il y a six ans, c'est-à-dire avec les murs peints en blanc et sans tapisseries. Est-il admissible qu'on m'oblige à faire des frais pour enlever ces tapisseries qui sont quasiment neuves et impeccables?

En principe, le locataire doit, à la fin du bail, restituer l'appartement en l'état où il l'a trouvé.
Dans le cas particulier, toutefois, l'usage admet que les revêtements intérieurs (peinture, tapisserie) soient renouvelés périodiquement. Comme il y a six ans que vous occupez votre appartement, vous pouvez soutenir que, lorsque vous avez fait poser des papiers peints, le propriétaire aurait dû, normalement, en payer les frais ou, du moins, participer à la dépense. Comme il ne l'a pas fait, il lui incombe, à lui, de prendre les frais de dépose à sa charge.